

2463

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
ANTP

CAPTITAL SOCIAL : 8000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 59 RUE DU LIMOUSIN. 93290 TREMBLAY EN FRANCE

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L' ACTIONNAIRE UNIQUE DU 04/01/2012

L'an deux mille douze
Et le 04 Janvier à 10 heures,

Les actionnaires de la société ANTP, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 8000 euros, divisé en 8000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis au siège social en assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation, suivant la lettre adressée à chacun d'eux.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires, représentés par des mandataires, et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Amara Abdellatif, en sa qualité d'actionnaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents possèdent 8000 actions sur les 8000 actions ayant le droit de vote.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

Monsieur Amara Abdellatif, dépose sur le bureau et à disposition des actionnaires

- Copie des lettres adressées à tous les actionnaires
- La liste des actionnaires.

Puis, il déclare que tous les documents, devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation à l'assemblée générale, et que la société a satisfait, dans les conditions légales aux demandes de documents dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte.

A N

N. N



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale extraordinaire, après en avoir délibéré, nomme en qualité de Président, Monsieur Amara Abdellatif demeurant au 59 rue du limousin.93290 Tremblay en france.

L'entrée en fonction de Monsieur Amara Abdellatif se fera à compter de ce jour, pour une durée illimitée.

L'assemblée Générale extraordinaire, après en avoir délibéré, nomme en qualité de directeur général, Mademoiselle Mekkaoui Nassera demeurant au 1-3 avenue de la porte brançon.75015 Paris. L'entrée en fonction de Mademoiselle Mekkaoui Nassera se fera à compter de ce jour, pour une durée illimitée.

Intervenant aux présentes Monsieur Amara Abdellatif déclare accepter ces fonctions et n'être frappée d'aucune interdiction ou édictées par la loi pour l'assainissement des professions commerciales.

Intervenant aux présentes Mademoiselle Mekkaoui Nassera déclare accepter ces fonctions et n'être frappée d'aucune interdiction ou édictées par la loi pour l'assainissement des professions commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Mr Amara abdellatif est investi des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes pour effectuer tous dépôts et formalités prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.
Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par tous les actionnaires.

Président



directeur général



A A

N. N